



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFA

Agence Française Anticorruption



**LES MESURES
ANTICORRUPTION
DANS LES PME :
L'ESSENTIEL À RETENIR**

VOUS ÊTES UNE PME...
ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR DES
MESURES ANTICORRUPTION ?

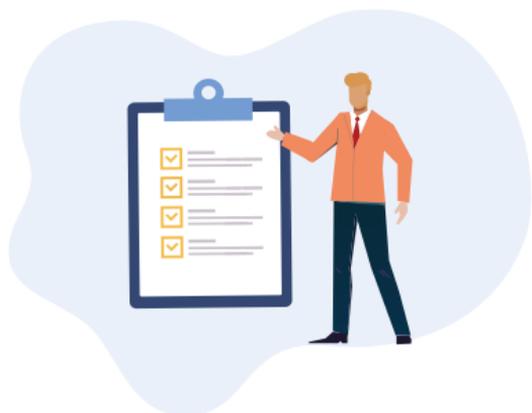
- Suis-je obligé de mettre en place des mesures pour lutter contre la corruption ?
- C'est coûteux et cela prend du temps.
- À quoi ça sert ? Il n'y a pas de corruption chez nous.

- Mes gros clients me demandent ce que j'ai mis en place pour lutter contre la corruption.
- Et mon banquier aussi.
- Mon concurrent l'a fait et communique beaucoup dessus.



... L'AFA RÉPOND
À VOS QUESTIONS

UNE PME N'A PAS L'OBLIGATION LÉGALE DE METTRE EN PLACE DES MESURES ANTICORRUPTION, MAIS ELLE Y A INTÉRÊT !



La loi oblige les grandes entreprises, comme les donneurs d'ordre publics, à demander à leurs partenaires commerciaux de toute taille s'ils ont mis en place des mesures anticorruption.

- Les PME qui l'ont fait **se positionnent de façon favorable auprès de leurs clients.**

Les banques et les investisseurs évaluent l'intégrité de leurs clients.

- Vous avez plus de chances d'**obtenir votre financement** si vous avez mis en place des mesures anticorruption.

Êtes-vous certain qu'il n'y a pas de corruption chez vous ? Un cas de corruption pourrait gravement porter atteinte à votre réputation et pourrait engager la responsabilité du chef d'entreprise.

- Les mesures anticorruption **préservent votre réputation.**

La mise en place de ces mesures est aussi l'occasion de revoir certaines façons de faire et de vous assurer que tout le monde applique vos consignes.

- Cela peut **améliorer la gestion de votre entreprise.**

**EST-CE COMPLIQUÉ À FAIRE ?
COMMENT S'Y PRENDRE ?**

VOUS POUVEZ COMMENCER PAR 9 MESURES DE BASE :



En tant que **dirigeant**, adoptez une **attitude exemplaire** et **affichez** que votre entreprise ne tolère pas la corruption (dans votre règlement intérieur, sur votre site Internet, etc.).



Identifiez des manières de procéder qui pourraient présenter des risques : export, contact avec les gros partenaires, utilisation d'intermédiaires commerciaux, soumission aux marchés publics ou obtention d'autorisations administratives par exemple.



Mettez en place des **consignes** pour encadrer les relations avec vos partenaires, notamment en matière de cadeaux et invitations (offerts comme reçus), de conflits d'intérêts, de sponsoring, etc.



Informez et formez votre personnel régulièrement à la lutte anticorruption. **Sensibilisez-le** à la prévention des conflits d'intérêts.



Renseignez-vous sur l'**intégrité** de vos principaux partenaires notamment si vous faites appel à des agents commerciaux.



Informez vos personnels qu'ils peuvent vous **alerter**, de manière confidentielle, sur toute situation qui leur paraît douteuse.



Contrôlez régulièrement l'application des consignes et plus souvent dans les activités identifiées comme à risques.



Tenez votre **comptabilité** rigoureusement en suivant les principes en vigueur et **vérifiez** notamment qu'aucune écriture n'est passée sans justificatif.



Sanctionnez si les consignes ne sont pas appliquées.



POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'intégralité du guide pratique anticorruption à destination des PME et des petites ETI sur le site de l'AFA.

Pour poursuivre leur démarche anticorruption, les entreprises peuvent également se référer aux différents documents et publications composant le référentiel anticorruption français et publiés sur le site de l'AFA :

- La loi Sapin II
- Les recommandations de l'AFA
- Les guides et supports pédagogiques

L'AFA reste également disponible pour répondre aux questions que les acteurs économiques peuvent se poser à l'adresse :

afa@afa.gouv.fr

ou pour les accompagner individuellement s'ils en font la demande, sur tout ou partie de leur dispositif anticorruption, quel que soit le stade de sa maturité. Les modalités de cet accompagnement sont précisées dans la charte de l'appui aux acteurs économiques.





L'Agence Française Anticorruption tient à remercier
les différents partenaires qui l'ont aidée
dans l'élaboration de ce dépliant, et plus
particulièrement :

cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

meti
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
LES ENTREPRISES DE LONG TERME

Almond

TEXELIS

